

nombreuses sources qui y coulent, les denrées de valeur médiocre seront remplacées par le sucre. Dans cette atmosphère très-humide, et où les chaleurs ne sont pas vives, il n'arrive, comme on sait, à une parfaite maturité que dans dix-huit mois, tandis que quinze ou seize mois lui suffisent au nord, et qu'à l'ouest il n'a même besoin que de treize ou quatorze. Mais au sud les cannes sont très-productives à leur cinquième, à leur sixième rejeton, lorsque ailleurs il faut les renouveler après une ou deux récoltes.

XLIII
Établissements formés dans l'ouest de Saint-Domingue.

L'ouest de Saint-Domingue forme une très-grande baie, dont le cap Tiburon et le môle Saint-Nicolas sont les deux pointes. C'est la partie de l'île où les chaleurs sont les plus vives, parce qu'une chaîne d'assez hautes montagnes empêche les vents d'est de la rafraîchir.

A l'arrivée des Espagnols cette contrée, appelée *Xaragua*, du nom d'un lac qu'on y voit encore, obéissait tout entière à un seul cacique, que cette vaste possession rendait plus puissant qu'aucun des autres. Comme elle était la plus éloignée des rades où les conquérans avaient originairement abordé, et qu'elle n'offrait point de mine qui tentât leur cupidité, elle subit le joug la dernière. Ses destructeurs ne s'en occupèrent même que très-peu après l'avoir envahie. Jamais ils n'y formèrent qu'un établissement, qui fut abandonné en 1606, après avoir été pillé deux fois par des pirates.

Un désert rempli de bêtes à cornes devenues sauvages devait convenir à des vagabonds, que l'inquiétude, l'opprobre ou la misère avaient séduits dans le Nouveau-Monde. Aussi la plupart des Français que la mer vomit à Saint-Domingue se fixèrent-ils sur un territoire où ils n'avaient besoin que d'un fusil pour subsister sans travail dans une espèce d'abondance. La chasse ne fut ni une passion ni une ressource pour leurs descendans ou leurs successeurs. Ils se livrèrent à la culture; et l'on va juger du succès qu'ils ont obtenu.

Jérémie est limitrophe de la bande du sud. Il s'étend sur vingt lieues de côte. Ce n'est que depuis peu qu'on a commencé à défricher ce grand terrain; et cependant on y voit trois sucreries en blanc, cinq en brut, cent six cafeteries, trente cotonneries, quarante-quatre indigoteries, vingt-cinq cacaotières, et dix-huit mille sept cent soixante-quatorze esclaves. Le produit de cet établissement récent est porté dans un bourg joliment bâti, et situé sur une hauteur où l'air est très-salubre. Le temps doit rendre ce marché considérable. Malheureusement sarade est mauvaise. Aussitôt que le vent souffle du nord avec quelque violence, les navires sont forcés de se réfugier au cap Dame-Marie, où l'on n'a pris aucune mesure pour leur assurer de la protection, ou d'aller chercher l'île des Caymites, exposée aux entreprises des corsaires.

Le petit Goave fut occupé vers 1670 par les

flibustiers français, qui en jugèrent la situation favorable aux brigandages maritimes qu'ils se proposaient. L'espoir de s'approprier une partie de leur butin attira bientôt au voisinage de leur repaire un assez grand nombre d'aventuriers moins intrépides, qui dans de petites vallées bien arrosées firent naître les subsistances qu'exigeait le nouvel établissement. Débarrassés de leur inquiétude pour leurs premiers besoins, les pirates infestèrent de plus en plus l'Océan. En vain une escadre hollandaise brûla leurs navires dans la rade même en 1673; en vain deux ans après l'Espagnol pillait leur demeure et y massacra tout ce qui s'y trouvait à cette époque: loin de les abattre, ces désastres ne firent qu'augmenter leur audace et leur férocité.

Le temps ayant amené des événemens qui changèrent la disposition des esprits, le petit-Goave, dont le sol n'était guère propre aux grandes cultures qui s'établissaient de toutes parts, serait tombé dans un oubli entier si l'excellence de son port n'eût attiré les productions du grand-Goave, du fond des Nègres, de l'anse à Veau et du Petit-Trou. Les cinq paroisses réunies ont dix-sept sucreries en blanc, vingt-sept en brut, soixante-trois cafeteries, trente-deux cotonneries, deux cent seize indigoteries, trois cacaotières, et vingt-neuf mille cinquante-huit esclaves. Malheureusement le lieu qui leur sert d'entrepôt est malsain, et le sera jusqu'à ce qu'on ait réussi à donner de la pente

à la rivière Abaret, dont les eaux croupissantes forment des marais infects.

A cinq ou six lieues du petit Goave se voit Léogane. C'est là que, pour concerter leurs attaques ou leur défense, commencèrent vers 1665 à se réunir les chasseurs français qui, sous le nom de *boucaniers*, dévastaient à cette époque si cruellement Saint-Domingue. Quelques-uns d'entre eux, dégoûtés d'une vie si précaire, devinrent cultivateurs. En 1691, le nombre de ces hommes utiles ne s'élevait pas au-dessus de deux cents; et c'était pourtant alors le meilleur établissement que leur nation eût encore dans l'île.

Ce département est formé par une plaine de quatre lieues de long sur une lieue et demie de large, et par les montagnes qui entourent cette plaine très-unie, mais trop peu arrosée. Sur cet espace peu étendu se sont élevés successivement vingt-sept sucreries en blanc, trente-neuf en brut, cinquante-huit cafeteries, dix-huit cotonneries, soixante-dix-huit indigoteries, une cacaotière, exploitées par douze mille huit cent soixante esclaves.

Avant qu'un tremblement de terre ne l'eût détruite de fond en comble, la ville de Léogane avait quinze rues bien alignées, et quatre cents maisons de pierre qui ne sont plus qu'en bois. Sa position ne laisserait pas beaucoup à désirer, si un canal de navigation lui ouvrait une communication facile avec sa rade, qui n'est éloignée que d'un mille.

S'il était raisonnable de faire une place de guerre sur la côte de l'ouest, Léogane nous paraîtrait mériter la préférence. Elle est assise sur un terrain marécageux; rien ne la domine, et les vaisseaux ne sauraient l'insulter. Mais du moins aurait-il fallu la mettre à l'abri d'un coup de main en l'enveloppant d'un rempart de terre avec un fossé profond, qu'il eut été facile de remplir d'eau sans les moindres frais. Ces travaux auraient infiniment moins coûté que ceux qui ont été entrepris au Port-au-Prince.

Au nord et à sept ou huit lieues de Léogane est un port qu'on croit être la Santa-Maria del Puerto, que les Espagnols occupèrent à l'époque de la conquête, qui dans la suite fut nommé *l'Hôpital*, et qu'en 1706 on commença à appeler *Port-au-Prince*, du nom d'un vaisseau de guerre qui s'y réfugia pour échapper à des forces supérieures dont il était poursuivi. Quoiqu'à son retour en France, Saint-André, qui commandait le bâtiment, eût parlé avec le plus grand éloge du lieu qui lui avait servi d'asile, on l'oublia. Les riches cultures qui s'établissaient à son voisinage en rappelèrent le souvenir en 1724, et alors il fixa l'attention du gouvernement.

Il s'est élevé depuis sur son excellent territoire, agrandi par le cul-de-sac et par le trou Bourdet, ou dans les quartiers de la Croix-des-Bouquets, de l'Archaye et du Mirebolais, qui forment son arrondissement, soixante-dix-neuf sucreries en

blanc, cent onze en brut, deux cent quarante cafeteries, soixante-cinq cotonneries, trois cent quatre-vingt-cinq indigoteries, trois cacaotières, qui occupent soixante-cinq mille deux cent soixante-treize esclaves. Sous ce point de vue, le Port-au-Prince est un entrepôt important, auquel il fallait ménager une protection suffisante pour prévenir une surprise et pour assurer la retraite des citoyens. Mais convenait-il d'y concentrer l'autorité civile et militaire, les tribunaux, les troupes, les munitions, les vivres, l'arsenal, tout ce qui fait le soutien d'une grande colonie? On en jugera.

Une ouverture d'environ quatorze cents toises, prise en ligne directe, dominée de deux côtés, est l'emplacement qu'on a choisi pour la nouvelle capitale. Deux ports, formés par des islets, ont servi de prétexte à ce mauvais choix. Le port des marchands, à moitié comblé, ne peut plus sans danger recevoir des vaisseaux de ligne; et le grand port qui leur est destiné, aussi malsain que l'autre, par les exhalaisons des islets, n'est défendu par rien, et ne peut l'être contre un ennemi supérieur.

Une faible escadre suffirait même pour en bloquer une plus forte dans une position si désavantageuse. La Gonave, qui divise la baie en deux, laisserait à la petite escadre une croisière libre et sûre. Les vents de mer empêcheraient qu'on ne vint à elle: ceux de terre, en ouvrant la sortie

du port aux vaisseaux qu'on lui opposerait, lui faciliteraient le choix de la retraite entre les deux pertuis de Saint-Marc et de Léogane. A égalité de manœuvre, elle aurait toujours l'avantage de mettre la Gonave entre elle et l'escadre française.

Que serait-ce si celle-ci se trouvait la moins nombreuse? Désemparée et poursuivie, elle ne pourrait atteindre une relâche aussi enfoncée que le Port-au-Prince avant que le vainqueur eût profité de sa dérouté. Si les vaisseaux battus y arrivaient, aucun ouvrage n'empêcherait l'ennemi de les poursuivre presque en ligne, et d'entrer jusque dans le port du Roi, où ils se retireraient.

La plus heureuse des stations, en fait de croisière, est celle qui donne la facilité d'accepter ou de refuser le combat, de n'avoir qu'un petit espace à garder, de découvrir tout d'un point central, de trouver des mouillages sûrs au bout de chaque bordée, de pouvoir se cacher sans s'éloigner, de faire du bois et de l'eau à volonté, de naviguer dans de belles mers, de n'avoir que des grains à craindre. Tels sont les avantages qu'une escadre ennemie aura toujours sur les vaisseaux français mouillés au Port-au-Prince. Une frégate pourrait sans risque venir les y braver. Elle suffirait pour intercepter à l'entrée ou à la sortie tous les bâtimens marchands qui navigueraient sans escorte.

Cependant un port si défavorable a décidé de la construction de la ville. Elle occupe en lon-

gueur sur le rivage douze cents toises, c'est-à-dire presque toute l'ouverture que la mer a creusée au centre de la côte de l'ouest. Dans ce grand espace, qui s'enfonce à une profondeur d'environ cinq cent cinquante toises, et qui pourrait aisément contenir vingt mille maisons et deux cent mille âmes, sont comme perdues six à sept cents cases dispersées dans vingt-neuf à trente rues. L'écoulement des ravines qui tombaient des mornes entretenait dans ce séjour une humidité continuelle et malsaine, avant qu'en 1787 et 1788 on eût réuni les eaux pour les diriger à la commodité et à l'agrément des citoyens. Ces travaux, exécutés avec beaucoup d'intelligence et d'économie, ont rendu l'air un peu plus sain, mais sans rien ajouter à la sûreté d'une place qui, commandée du côté de la terre, est partout abordable du côté de la mer. Les islets mêmes qui distinguent les deux ports, loin de garantir d'une descente, ne serviraient qu'à la couvrir.

Tel est l'emplacement que des intérêts particuliers ont fait malheureusement choisir pour y édifier la capitale de Saint-Domingue : un tremblement de terre arrivé en 1770 la détruisit de fond en comble. C'était le moment du repentir. On avait d'autant plus raison de l'espérer, que tout porte à penser que la nouvelle cité est assise sur la voûte du volcan. Vain espoir! Les maisons particulières, les édifices publics, tout fut rétabli.

Insensé Domingoï, dors donc, puisque tu en as l'intrépidité, dors sur la couche fragile et mince qui te sépare de l'abîme de feu qui bouillonne sous ton chevet. Ignore le péril qui te menace, puisque tes alarmes empoisonneraient tous les instans de ta vie et ne te garantiraient de rien. Ignore combien ton existence est précaire. Ignore qu'elle tient à la chute fortuite d'un ruisseau, à l'infiltration peut-être avancée d'une petite quantité des eaux qui t'entourent dans la chaudière souterraine à laquelle on a voulu que ton domicile servit de couvercle. Si tu sortais un moment de ta stupidité, que deviendrais-tu ? Tu verrais la mort circuler sous tes pieds. Le bruit sourd des torrens de soufre mis en expansion obséderait ton oreille ; tu sentirais osciller la croûte qui te soutient ; tu l'entendrais s'entr'ouvrir avec fracas ; tu t'élancerais de ta maison ; tu courrais éperdu dans les rues ; tu croirais que les murs de ton habitation, que tes édifices s'ébranlent, et que tu vas descendre au milieu de leurs ruines dans le gouffre creusé, sinon pour toi, du moins pour tes infortunés descendans. La consommation du désastre qui les attend sera plus courte que mon récit. Mais s'il existe une justice vengeresse des grands forfaits, s'il est des enfers, c'est là, je l'espère, qu'iront gémir dans des flammes qui ne s'éteindront point les scélérats qui, aveuglés par des vûes d'intérêt, en ont imposé au trône, et dont les funestes conseils ont élevé le monument

d'ignorance et de stupidité que tu habites, et qui n'a peut-être qu'un moment à durer.

Le département de Saint-Marc est formé par le territoire même du chef-lieu, par la belle plaine des Vênettes, par la petite rivière, et par les Gonaïves. Il compte vingt-deux sucreries en blanc, vingt-une en brut, deux cent quatre-vingt-dix-huit cafeteries, trois cent quinze cotonneries, onze cent quatre-vingt-quatre indigoteries, et une cacaotière, qui occupent cinquante mille deux cent seize noirs.

Le produit de tant de cultures est embarqué à Saint-Marc, où se sont successivement élevées trois cents maisons agréablement bâties. Deux ruisseaux traversent cette ville, et l'air qu'on y respire est pur ; mais la rade en est mauvaise. Les fortifications qui l'entourent ont été élevées en partie aux dépens d'un colon qui fut condamné à une amende de cent cinquante mille livres pour avoir fait périr avec une inhumanité sans exemple cinq de ses esclaves.

Vraisemblablement Saint-Marc ne serait pas devenu l'entrepôt de cette partie de la colonie, si les Gonaïves eussent été plus tôt peuplées. Ce bourg possède le meilleur port de la côte, et un port qu'il serait aisé de défendre. Il a de plus des eaux thermales d'une grande perfection. On les négligea long-temps dans un pays rempli de convalescens et de malades. Ce ne fut qu'en 1772 qu'on y bâtit des bains, des fontaines, quelques

logemens commodes, un hôpital pour les soldats et les matelots.

XLIV.
Réflexions
sur le peu
d'intérêt que
les métro-
poles et les
colonies
prennent les
unes aux
autres.

Les colonies nous offrent quelques phénomènes contradictoires qu'il est impossible de nier, et qui semblent difficiles à concilier.

Estimons-nous beaucoup les productions des colonies ? Je crois qu'on n'en saurait douter. Pourquoi donc prenons-nous si peu d'intérêt à leur prospérité et à la conservation des colons ? Que la fureur d'un ouragan ait enseveli des milliers de ces malheureux sous la ruine de leurs habitations et le dégât de leurs possessions, nous nous en occupons moins que d'un duel ou d'un assassinat commis à notre porte. Qu'une vaste contrée de ce continent éloigné continue d'être dévastée par quelque épidémie, on s'en entretient ici plus froidement que du retour incertain d'une petite-vérole inoculée. Que les horreurs de la disette réduisent les habitans de Saint-Domingue ou de la Martinique à chercher leur nourriture dans la campagne ou à se dévorer les uns les autres, nous y prenons moins de part qu'au fléau d'une grêle qui aurait haché les moissons de quelques-uns de nos villages. Il est assez naturel de penser que cette indifférence est un effet de l'éloignement, et que les colons ne sont pas plus sensibles à nos malheurs que nous aux leurs.

Mais, réplique-t-on, nos villes sont contiguës à nos campagnes; nous avons sans cesse sous les yeux la misère de leurs habitans. Nous n'en

désirons pas moins d'abondantes récoltes en tout genre, et l'on ne peut guère pousser plus loin le mépris pour l'encouragement, la multiplication et la conservation du cultivateur. D'où naît cette étonnante contradiction ? De ce que nous sommes fous dans la manière dont nous en usons avec nos colons, et inhumains et fous dans notre conduite avec nos paysans, puisque nous voulons la chose de près et de loin, et que ni de près ni de loin nous n'en voulons les moyens.

Mais comment arrive-t-il que cette inconséquence des peuples soit aussi le vice des gouvernemens ? C'est qu'il y a, selon toute apparence, plus de jalousie que de véritable intérêt, soit dans l'acquisition, soit dans la conservation de cette espèce de propriété lointaine; c'est que les souverains ne comptent guère les colons au nombre de leurs sujets. Le dirai-je ? Oui, je le dirai, puisque je le pense : c'est qu'une invasion de la mer qui engloutirait cette portion de leur domaine les affecterait moins que la perte qu'ils en feraient par l'invasion d'une puissance rivale. Il leur importe peu que ces hommes vivent ou meurent, pourvu qu'ils n'appartiennent pas à un autre.

Je m'adresserai donc d'abord aux souverains, et je leur dirai : Ou abandonnez ces hommes à leur sort, ou secourez-les; ensuite aux colons, et je leur dirai : Implorez l'assistance de la métropole à laquelle vous êtes soumis; et si vous en éprouvez un refus, rompez avec elle. C'est trop